

# REGIME DES SORTIES (Précisions)

☎ 02.31.26.87.15

☎ 02.31.26.61.12

La définition des régimes des sorties posant parfois quelques problèmes d'interprétation, il me semble utile de vous apporter quelques précisions complémentaires. Ces modifications ont été prises et adoptées par le Conseil d'Administration du 25 Juin 2002.

Elles ont principalement pour but d'éviter que des **élèves transportés ne descendent de leur bus et aillent faire « un tour en ville » ou, à l'inverse, quittent le Collège, aillent en ville puis repartent avec le bus.**

Des autorisations de sorties peuvent être accordées mais elles doivent rester exceptionnelles et toujours faire l'objet d'une **demande préalable à la Direction du collège.**

**REGIME ROUGE :** L'élève est présent au Collège, sans aucune exception, (horaires d'ouverture de l'établissement)

☛ les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h 25 à 16h 00 ou 17h 00 (choix à faire ci-dessous)

☛ le mercredi : de 8h 25 à 11h 35 pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>  
de 8h 25 à 12h 30 pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

**REGIME Orange :** L'élève est présent au Collège du début à la fin des cours inscrits à l'emploi du temps habituel de sa classe.

Il doit alors être en permanence en cas d'absence prévue ou imprévue d'un ou plusieurs de ses professeurs.

**REGIME VERT :** L'élève est autorisé par sa famille à quitter le collège même en cas d'absence imprévue d'un professeur **uniquement si celle-ci n'est pas suivie de cours.**

**N.B.** Le REGIME VERT n'entre en vigueur pour les Demi-Pensionnaires qu'après le repas (sauf autorisation écrite des parents remise au préalable au bureau de la vie scolaire).

## TALON A REMPLIR ET A REMETTRE AU CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION.

NOM et Prénom du responsable légal : .....

NOM et Prénom de l'élève : ..... Classe : .....

**A**  **Mon enfant n'utilise pas les transports scolaires, je choisis :**

Le Régime :

Rouge

Orange

Vert

(Cocher une seule case).

Pour le régime  Rouge, 16h00  ou 17h00

**B**  **Mon enfant utilise les transports scolaires, je choisis**

(Cocher une seule case)

**REGIME**  Rouge Mon enfant est présent au collège, sans aucune exception,

☛ les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h 25 à  16h 00 ou  17h 00 (cocher 1 seule case)

☛ le mercredi : de 8h 25 à 11h35 pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>  
de 8h 25 à 12h 30 pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

**REGIME**  Orange Mon enfant est présent au Collège du début à la fin des cours inscrits à l'emploi du temps de sa classe. Il doit alors être en permanence en cas d'absence prévue ou imprévue d'un ou plusieurs de ses professeurs.

**REGIME**  Vert J'autorise mon enfant à quitter le collège même en cas d'absence imprévue d'un professeur (lorsque celle-ci n'est pas suivie de cours).

**TRES IMPORTANT :** Le REGIME VERT n'entre en vigueur pour les Demi - Pensionnaires qu'après le repas (sauf autorisation écrite des parents remise au préalable à la direction).

A ..... Le | | | | |

Signature du Responsable Légal

Signature de l'élève